

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 SEPTEMBRE 2018

* * * * *

L'an deux mil dix huit, le vingt sept septembre, à 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE MAZEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BORDET Bernard, Maire.

* * * * *

Convocation : 21 septembre 2018

ETAIENT PRESENTS: MM BORDET B, GUITON P, BRISSON N, BOUHIER BONNEAU B, GIRAUD P, HERHARD AM, LUCAS M

ETAIENT EXCUSEES : GROUSSET S, VEILLAT FABIEN F

Secrétaire de séance: HERHARD AM

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 19 Juillet 2018
- Communauté de Communes : désignation d'un représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées
- Comptable du Trésor : indemnité
- Tarif transport scolaire pour les élèves hors département
- Assainissement collectif : tarif de la redevance année 2019
- Programme voirie 2019
- Le Communal : essai de réhabilitation sur une parcelle
Exonération de fermages suite à l'exploitation des arbres
- Remplacement des portails : école et cimetière
- Travaux école : Assurance construction
Point sur les travaux
- Questions diverses

1°) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 19 JUILLET 2018:

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 19 Juillet 2018.

2°) COMMUNAUTE DE COMMUNES – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA CLECT:

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de désigner un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées créée par la Communauté de Communes. Cette commission a pour mission d'évaluer les transferts de charges découlant des transferts de compétence. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Bernard BORDET.

3°) INDEMNITE DE CONSEIL VERSEE AU COMPTABLE DU TRESOR:

M. le Maire informe que la commune a un nouveau Comptable du Trésor, Mr Eric Viguière, et propose de délibérer sur son indemnité de conseil. Le Conseil Municipal décide de lui allouer une indemnité au taux de 100 %.

4°) TARIF TRANSPORT SCOLAIRE: M. le Maire signale que cette année, un enfant hors département de la Vendée est transporté sur nos circuits, et que le tarif du transport communiqué par la Région, est différent des ayants droits domiciliés en Vendée (242 euros au lieu de 121 euros). Cette information sera communiquée à la Commune de Saint Sigismond, commune de rattachement de cet enfant, pour délibérer sur les modalités de paiement.

5°) ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019:

Le conseil décide de reconduire les mêmes tarifs de la redevance pour 2019, à savoir 48 € HT pour l'abonnement et 0,70 € HT pour le m³ d'eau

6°) PROGRAMME VOIRIE 2019 :

M. le Maire signale le mauvais état de la route de la Sèvre et qu'il est nécessaire d'inscrire ces travaux au programme voirie 2019. Le Conseil donne son accord pour demander des devis afin de choisir un bureau d'étude à la prochaine réunion.

7°) LE COMMUNAL: M. le Maire explique que l'entreprise Dubois a effectué un essai de réhabilitation d'une parcelle exploitée par Mr Brisson N. Les frais de broyage seront pris en charge par la commune (1 h) et Mr Brisson N (2 h).

M. le Maire explique que l'exploitation des peupliers du Communal réalisée au printemps, a endommagé les terrains et propose d'exonérer du fermage 2018, les locataires des parcelles concernées, Mr Brisson N et Mr Trojet F. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte.

8°) REMPLACEMENT DE DEUX PORTAILS :

Monsieur Guiton chargé de ce dossier, présente plusieurs devis proposés par les entreprises.

- Au cimetière :

	Portail fer forgé prépeint HT	Portail fer forgé peint HT	Portail en alu peint HT	Portillon fer forgé HT	Portillon alu peint HT
Fabien M	3 687.40	6 435.30			
Chollet S		3 331.33		1 666.66	
Thinon D		5 238.00	3 954.90	2 122.00	1 225.00

Après débat, le Conseil souhaite demander un autre devis aux entreprises Fabien et Chollet pour un portail et un portillon en aluminium. Le choix sera revu à la prochaine réunion.

- A l'école :

	Portail neuf PVC HT	Remplacement des lames de bois HT	Poteaux -Fournitures supplémentaires HT
Fabien M	1 778.40 sans poteaux	1045.30 PVC	786.20
Chollet S	2 233.81 avec poteaux		
Thinon D		510.00 bois	480.00

Le Conseil Municipal retient l'entreprise Thinon de Benet pour le remplacement des lames de bois et la pose de 2 poteaux bois pour un montant de 990.00 € HT, soit 1 188.00 € TTC.

9°) RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE :

ASSURANCE CONSTRUCTION : Vu la nécessité de contracter une assurance construction pour effectuer les travaux, une consultation a été lancée.

Deux candidats sur trois ont répondu, à savoir :

- GROUPAMA : 6 769 € TTC
- SMABTP : 6 355.54 € TTC

Suite à l'analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché à SMABTP. Le Conseil Municipal valide cette offre et autorise le Maire à signer le marché.

TRAVAUX : Le Maire fait savoir que le chantier est actuellement arrêté. Le déplacement de la ligne électrique a désorganisé le planning des entreprises, ce qui pose des problèmes. L'entreprise Guillebeaud qui doit intervenir en premier, va faire en sorte de revenir sur le site au plus vite, soit vers le 12 novembre. Des ordres de service d'interruption de chantier seront signés avec l'ensemble des entreprises concernées par le chantier.

10°) QUESTIONS DIVERSES :

- Mr le Maire :

- rappelle que le contrat de travail (20h semaine) de Mr Yann Chaigneau va se terminer fin octobre. Ce point sera mis à l'ordre du jour à la réunion du mois d'octobre.
- signale qu'un appel à candidatures a été lancé pour le remplacement de la secrétaire de mairie. La commune a reçu 14 candidatures sur lesquelles 3 ont été retenues pour des entretiens. A ce jour, 2 personnes se sont désistées et la 3^{ème} a actuellement des problèmes de santé. Dossier à suivre.
- signale que Mr Patrick Lambert, membre de l'association MAZ'ARTS, organise des ateliers théâtre, le mardi et le jeudi soir à la salle des fêtes, et demande d'avoir une clé. Sachant que la gestion des clés est problématique, il suggère la mise en place d'un boîtier avec un code d'accès. Pour le moment, il est décidé de lui confier un double de clé.
- fait part d'une lettre de Mme Brunet signalant la dangerosité de l'arrêt de bus du collège, le matin, devant chez Mme Delbove, et aussi des cars de tourisme sur la place. Une étude doit être menée pour voir s'il est possible de modifier l'arrêt actuel sur la place, en supprimant 2 arbres, ce qui permettrait au bus de s'arrêter dans les 2 sens en toute sécurité.
- informe que Mr Botton, boulanger, souhaiterait installer un distributeur de pain sur la place.
- signale que Mr Gosset de la Sèvre propose de céder à la commune une barque en tôle, dans le but d'un aménagement décoratif et fleuri.

- Mr Mathieu Lucas :

- demande plus de visibilité au niveau des nouveaux ralentisseurs aux entrées de bourg, éventuellement par un système clignotant pour alerter de leur présence la nuit. M. le Maire répond, que de la peinture doit être posée prochainement et qu'il va voir aussi avec l'entreprise les différentes propositions y remédier.

- Mr Pierre Guiton :

- demande que le haut de la cheminée du logement locatif, route de Benet, soit fermé pour éviter l'humidité
- rappelle le montant des loyers impayés par Mr Thomas Letard et demande ce qu'il en

est du dossier avec Vendée Habitat ; (état des lieux, caution, appareils ménagers en mauvais état...)

- demande le busage du fossé devant l'école (Réponse : Voir après les travaux)

- Mr Pierre Giraud :

- signale la présence et le stationnement d'un drone au-dessus de sa propriété.
Une copie de la réglementation de l'usage d'un drone de loisir lui a été remise.

- Mme Anne Marie Herhard :

- fait part de la demande de Mme Thérèse Poupeau au sujet de l'entretien du parvis de l'église. Une intervention des employés communaux serait souhaitable pour nettoyer les marches au karcher, nettoyer sous la toiture extérieure, et voir aussi l'état de la fenêtre de la sacristie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

B.BORDET